

Questions orales

Des voix: Non!

M. le Président: . . . en respectant les règles, je vais lui laisser la parole.

M. Kaplan: Je reviens à ma question du début dans laquelle je demandais au vice-premier ministre la raison des affirmations hostiles du premier ministre à l'endroit de la députée de Rosemont. Quels propos au juste lui reproche-t-il?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député lance une foule d'allégations. Il affirme notamment que la députée de Rosemont a des preuves concernant des affaires de pots-de-vin. Cette affirmation contredit le rapport de la GRC. Je trouve très étrange qu'un ancien solliciteur général, qui représentait la GRC à la Chambre au nom du gouvernement, puisse substituer son jugement à celui de la GRC. Je trouve cela absolument inacceptable.

M. Kaplan: La GRC n'a rien dit de tel, monsieur le Président. Elle a simplement déclaré que la députée n'avait pas d'information justifiant la tenue d'une enquête au criminel. Une enquête est déjà en cours.

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DÉPUTÉ DE DUVERNAY

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais interroger le vice-premier ministre au sujet de la déclaration qu'a faite ce matin le député de Duvernay, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État. Comme il se trouve à la Chambre, peut-être voudrait-il répondre à cette question parce que la déclaration du député était loin d'être claire.

Y a-t-il quelqu'un qui, au nom du premier ministre ou du secrétaire d'État, a demandé au député ce qu'il voulait dire exactement lorsqu'il a déclaré: «Je pourrais faire mettre une douzaine de personnes en prison»? Qu'est-ce que cela signifie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne suis pas certain que le député se trouvait à la Chambre . . .

M. Kaplan: J'étais à la Chambre.

M. Mazankowski: . . . lorsque le député a fait sa déclaration. Aussi, permettez-moi d'y revenir parce que je pense qu'elle fait la lumière sur les propos en cause et sur la malheureuse interprétation qui en a été faite. Au sujet de l'article en question, le député a déclaré: «Ces articles présentent une malheureuse interprétation de ce que je désirais dire sur la nécessité de maintenir de hautes normes de moralité dans la vie publique. Si mes propos ont pu prêter à confusion, c'est que je me suis mal exprimé. J'ai en effet donné cette entrevue téléphonique alternativement en français et en anglais, l'anglais étant ma troisième langue».

Je pense qu'il nous est tous arrivé d'être mal cités et d'être mal interprétés. Le député a reconnu qu'il y a eu méprise au sujet de ses propos et il s'en est excusé auprès de la Chambre. Il a pris la parole à la première occasion. Au début de ses observations, il a dit: «Je me lève aujourd'hui à la première occasion qui m'est offerte afin de poser la question de privilège

pour clarifier une perception erronée qu'ont pu faire naître mes propos rapportés dans un article publié dans le *Ottawa Citizen* du 19 août 1988». Tout récemment, ce sont les propos du représentant de York-Centre lui-même qui ont été mal interprétés et nous lui avons donné l'occasion d'apporter des précisions. Ce qui vaut pour lui devrait valoir également pour les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Kaplan: Monsieur le Président, le problème, c'est qu'il n'a pas du tout précisé ni expliqué cette déclaration qu'il a faite auprès des médias.

LA DÉCLARATION RAPPORTÉE DANS LE DEVOIR—LE NETTOYAGE DES MOEURS POLITIQUES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Troisièmement, j'aimerais demander pourquoi le premier ministre est si fâché envers la députée de Rosemont quand lui-même reconnaît dans ses déclarations, telles que rapportées dans *Le Devoir*, que, après quatre années comme premier ministre, il dit qu'il faut encore nettoyer les moeurs politiques ici à Ottawa, même après quatre années.

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député veut blâmer le premier ministre. Je crois savoir que cette décision a été prise par le caucus du Québec. Il y a certaines décisions qui sont prises au sein du caucus libéral et dans d'autres caucus. Je ne vois pas pourquoi le député s'en offusque.

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DÉPUTÉ DE LASALLE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre et porte sur le rôle du premier ministre en tant que protecteur de la moralité au sein du gouvernement et administrateur des règles sur les conflits d'intérêts.

Au cours de la fin de semaine, un autre député conservateur, cette fois le député de LaSalle, a dit, en parlant des contributions politiques versées à son parti:

«Ce qui va dans la caisse du parti est public», dit-il. «Ce sont les miettes qui tombent de la table» qui l'inquiètent.

Quand le premier ministre a-t-il entendu parler pour la première fois de ces nouvelles allégations de détournement de fonds et qu'entend-il faire à ce sujet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous voilà devant une autre allégation découlant . . .

M. Broadbent: Oui, elle vient d'un autre de vos députés.

M. Mazankowski: . . . des commentaires publiés aujourd'hui dans le *Globe and Mail*. Le solliciteur général m'a informé que le député serait interrogé par la GRC aujourd'hui. J'espère que cette affaire en restera là jusqu'à ce qu'on ait davantage de renseignements.